

# Communautés européennes

---

## PARLEMENT EUROPÉEN

LIBRARY  
EUROPEAN COMMUNITY  
INFORMATION SERVICE  
WASHINGTON, D. C.

# Documents de séance

1972 - 1973

---

16 novembre 1972

DOCUMENT 198/72

## Rapport

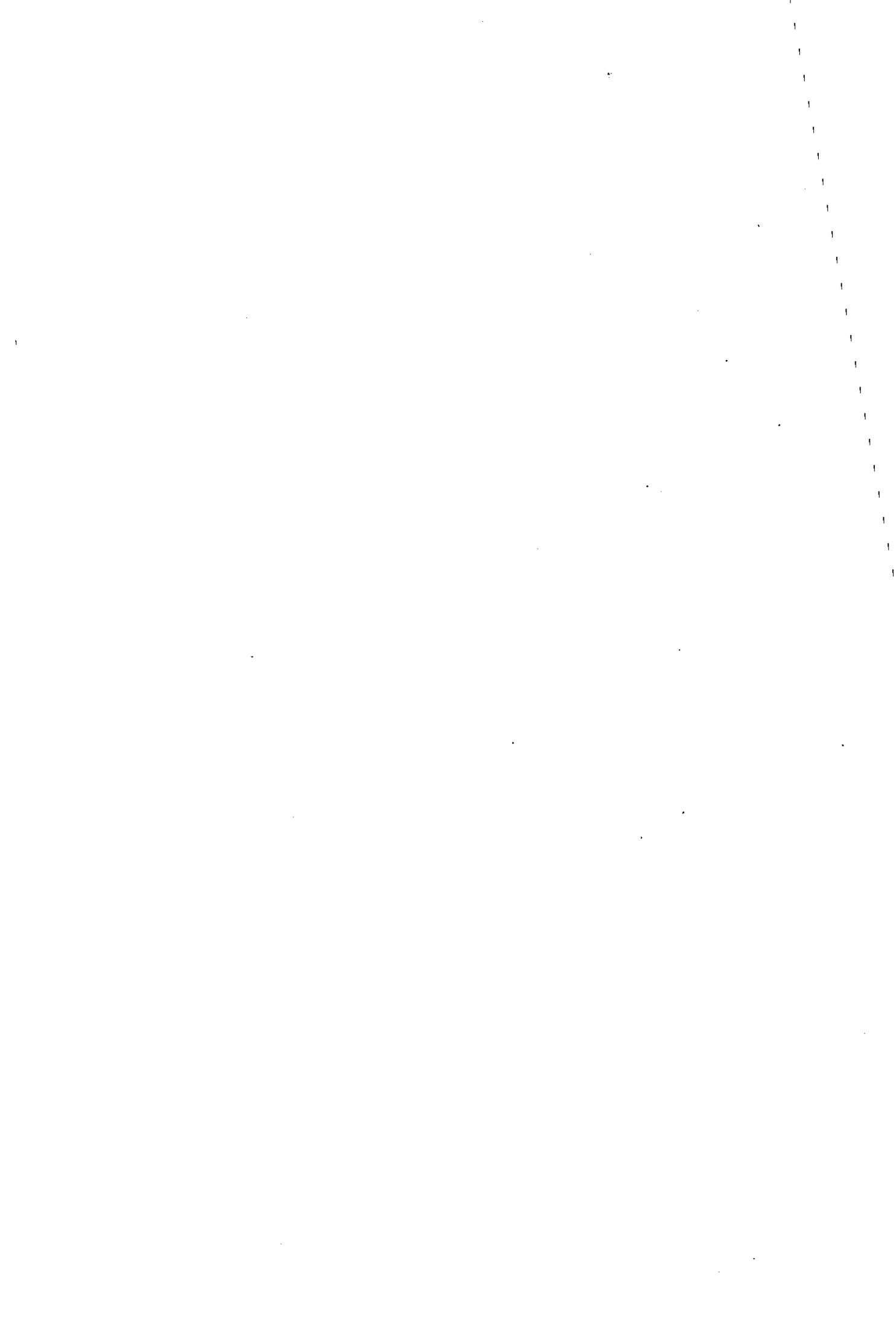
fait au nom de la commission de l'agriculture

sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil (doc.182/72) relative à un règlement modifiant le règlement (CEE) n° 805/68 en ce qui concerne les/mesures d'intervention dans le secteur de la viande bovine

Rapporteur : M. Mario VETRONE

1.2-1

PE 31.373/prov



Par lettre en date du 8 novembre 1972, le Président du Conseil des Communautés européennes a demandé l'avis du Parlement européen, conformément à l'article 43 du traité instituant la Communauté économique européenne, sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à un règlement modifiant le règlement (CEE) n° 805/68 en ce qui concerne les mesures d'intervention dans le secteur de la viande bovine.

Le 13 novembre 1972, en séance plénière, le Président du Parlement a renvoyé cette proposition à la commission de l'agriculture.

La commission de l'agriculture a nommé M. Vetrone rapporteur.

Elle a examiné cette proposition au cours de sa réunion du 14 novembre 1972. Au cours de cette même réunion, la commission de l'agriculture a adopté la proposition de résolution par 8 voix et 2 abstentions.

Etaient présents : MM. Houdet, président, Vredeling, vice-président, Richarts, vice-président, Vetrone, rapporteur, Caillavet, Durand (suppléant M. Durieux), de Koning, Lefebvre, Liogier et Martens.

S O M M A I R E

Page

A. PROPOSITION DE RESOLUTION ..... 5

B. EXPOSE DES MOTIFS ..... 6

A.

La commission de l'agriculture soumet la proposition de résolution suivante à l'approbation du Parlement européen :

PROPOSITION DE RESOLUTION

portant avis du Parlement européen sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à un règlement modifiant le règlement (CEE) n° 805/68 en ce qui concerne les mesures d'intervention dans le secteur de la viande bovine

Le Parlement européen,

- vu la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil (COM (72) 1327 déf.),
  - consulté par le Conseil conformément à l'article 43 du traité instituant la C.E.E. (doc. 182/72),
  - vu le rapport de la commission de l'agriculture (doc. 198/72) ;
  - compte tenu du fait que la proposition tend à créer les conditions nécessaires à une application préventive des mesures d'intervention, susceptible d'offrir des garanties supplémentaires aux producteurs de viande bovine au cas où les tendances qui prévalent actuellement sur le marché viendraient à se renverser,
1. ne s'oppose pas à la proposition de la Commission des Communautés européennes ;
  2. invite la Commission et le Conseil des Communautés européennes à réfléchir s'il n'y aurait pas lieu d'apporter des modifications radicales au règlement n° 805/68, afin de l'adapter aux exigences actuelles, si profondément différentes de celles dont il s'était inspiré à l'origine ;
  3. charge son président de transmettre la présente résolution au Conseil et à la Commission des Communautés européennes.

B.

EXPOSE DES MOTIFS

Le rapport sera présenté oralement par M. Vetrone, rapporteur.